



Golf Canada
Suite 1, 1333 Dorval Drive, Oakville, ON L6M 4X7
905.849.9700 1.800.263.0009 info@golfcanada.ca

golfcanada.ca

Décembre 2017 **Politique de dénonciation des abus de golf Canada**

Veillez noter que dans le présent document, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte.

Énoncé général d'intention

Golf Canada (« Golf Canada ») s'engage à favoriser un environnement propice à des communications ouvertes au sein de l'organisation sur les pratiques d'affaires de Golf Canada et à protéger les employés ou toute autre personne de représailles illicites et de discrimination pour avoir divulgué ou rapporté à juste titre une conduite illégale ou contraire à l'éthique. Afin de remplir cet engagement, la présente politique :

1. établit les règles concernant la réception, le traitement et la conservation des dénonciations verbales ou écrites (« Dénonciations ») reçues par Golf Canada concernant des actes qui (i) sont illicites ou contraires à l'éthique, ou contreviennent aux politiques de Golf Canada en matière de comptabilité, de contrôles internes, de vérification, de divulgation ou de pratiques d'affaires, ou qui (ii) constituent de la discrimination, du harcèlement, de la violence ou des mauvais traitements, qu'elles soient soumises par des employés de Golf Canada ou par toute autre personne;
2. fournit aux employés de Golf Canada et à toutes les autres personnes qui soumettent une Dénonciation (« Plaignant[s] ») un mécanisme pour le faire de façon confidentielle et anonyme;
3. et démontre l'intention de Golf Canada d'imposer des mesures disciplinaires, jusqu'à la cessation d'emploi inclusivement, à toute personne qui commet un acte de représailles contre un Plaignant.

Réception

Cette politique sera distribuée aux employés et bénévoles de Golf Canada et publiée sur le site Web de Golf Canada. Golf Canada a désigné le président du Comité de vérification et de gestion de risque ou le Commissaire à l'éthique de Golf Canada (« Responsable[s] ») pour recevoir toutes les Dénonciations soumises en vertu de la présente politique et coordonner toute mesure nécessaire de Golf Canada, y compris la tenue d'une enquête si la loi l'exige ou si l'on détermine qu'elle est justifiée. Pour les Dénonciations de discrimination, de harcèlement, de violence ou de mauvais traitements, le Responsable coordonnera toute mesure nécessaire de Golf Canada et pourra transmettre la Dénonciation (a) au Commissaire à l'éthique de Golf Canada, (b) au président du Comité de vérification et de gestion de risque ou (c) au président de Golf Canada, compte tenu de la ou des personnes nommées dans la Dénonciation, pour qu'elle soit dans les deux cas traitée conformément aux dispositions de la Politique de reconnaissance et de prévention de la discrimination, du harcèlement et de la violence de Golf Canada ou de la Politique de reconnaissance et de prévention des mauvais traitements de Golf Canada.

Dans l'éventualité où une Dénonciation nomme soit le président du Comité de vérification et de gestion de risque, soit le Commissaire à l'éthique ou encore le président de Golf Canada, le Plaignant est invité à soumettre sa Dénonciation à un autre Responsable. Les Responsables s'engagent solennellement à respecter la confidentialité des Plaignants et, si la Dénonciation fait référence à l'un ou l'autre des Responsables, le Responsable qui reçoit la Dénonciation s'engage à ne pas communiquer celle-ci au Responsable nommé, tandis que le problème est traité conformément au processus décrit ci-dessous à l'alinéa Traitement des Dénonciations.

Traitement des Dénonciations

Toutes les Dénonciations seront prises au sérieux et elles seront traitées promptement, discrètement et de manière professionnelle. Les Dénonciations peuvent être soumises anonymement, ou la personne qui soumet la Dénonciation peut demander de garder l'anonymat et son désir d'anonymat sera respecté. Tous les échanges et documents relatifs aux Dénonciations seront gardés à titre strictement confidentiel dans les limites indiquées ou permises par la loi. Si le Plaignant s'identifie, le Responsable l'informerá des mesures qui seront prises pour traiter la Dénonciation.

Conservation

Les Dénonciations soumises en vertu de la présente politique seront vérifiées et consignées par le président du Comité de vérification et de gestion du risque qui conservera tous les documents pertinents pendant six ans (ou plus si la loi l'exige). Toutes les Dénonciations et tous les documents pertinents seront conservés dans des dossiers protégés auxquels seuls le président du Comité de vérification et de gestion du risque et tous ses successeurs ainsi que les conseillers juridiques auront plein accès, sous réserve d'obligations légales de divulgation. Si une Dénonciation nommant le président du Comité de vérification et de gestion du risque est soumise au Commissaire à l'éthique, ce dernier aura alors la responsabilité de conserver tous les documents pertinents.

Représailles

Les représailles à l'encontre de tout employé ou de toute autre personne qui soumet de bonne foi une Dénonciation ou qui participe à une enquête relative à une Dénonciation sont strictement interdites. Quiconque est jugé coupable d'avoir exercé des mesures de représailles ou qui omet de protéger l'anonymat d'un Plaignant l'ayant demandé (comme le permet la loi) peut être passible de sanctions disciplinaires allant jusqu'à la cessation d'emploi pour motif valable s'il s'agit d'un employé de Golf Canada. Tout Plaignant qui estime avoir été soumis à un comportement qui viole cette politique doit immédiatement rapporter un tel comportement à son supérieur, au responsable des Ressources humaines ou au président du Comité de vérification et de gestion de

risques. Quiconque soumet sciemment une Dénonciation trompeuse ou fausse, ou qui n'est pas raisonnablement certain de la véracité ou de l'exactitude de la Dénonciation, s'expose à des mesures disciplinaires, y compris la cessation d'emploi pour motif valable s'il s'agit d'un employé de Golf Canada.

Examen des Dénonciations

Un sommaire des Dénonciations reçues en vertu de la présente politique sera communiqué au Comité de vérification et de gestion de risques lors de ses réunions régulières ou sur plus fréquemment si les circonstances exigent une action plus diligente.

Soumettre une Dénonciation

Si vous souhaitez soumettre une Dénonciation en vertu des dispositions de la présente politique, veuillez contacter l'un ou l'autre des Responsables désignés ci-dessous pour la transmettre de la manière qui vous convient (téléphone, courriel, poste). Bien que cela ne soit pas exigé, le Plaignant est invité à utiliser le modèle de formulaire présenté à l'Annexe A pour présenter sa Dénonciation.

ANNEXE A

Formulaire de Dénonciation Politique de dénonciation des abus

Le formulaire suivant est recommandé pour formuler des plaintes ou des dénonciations dans le cadre de la Politique de dénonciation des abus de Golf Canada.

Nom du Plaignant : _____

(Inscrire « Confidentiel » si vous souhaitez transmettre une dénonciation anonyme.)

Courriel : _____

Téléphone: _____

Poste chez Golf Canada : _____



Description du problème :

Autres personnes impliquées (avec coordonnées si possible) :

Souhaitez-vous que le Responsable garde votre identité confidentielle?

Responsable	Poste	Téléphone	Courriel	Adresse
Rob MacDonald	Directeur et président, Comité de vérification et de gestion du risque	204 755-4531	Rob.macdonald@mnp.ca	2500-201 Portage Ave., Winnipeg (MB) R3B 3K6
Roland Deveau	Président, Golf Canada	902 424-4448	deveaur@gov.ns.ca	243 Nottingham Street, Bedford (NS) B4A 4G6
Garrett Ball	Commissaire à l'éthique et chef de la direction financière	1-800-263-0009, poste 226, ou 905 401-7331	gball@golfcanada.ca	1333-1 Dorval Drive, Oakville (ON) L6M 4X7